## DEPARTEMENT DE LA SARTHE - Arrondissement de La Flèche - Canton de la Suze Commune de LOUPLANDE

## **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

Date de convocation 09/09/2025

Date d'affichage 09/09/2025

Nombre de membres en exercice

Présents à l'ouverture de la séance Votants la présente délibération

= 13

= 14

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quinze septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents: Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rémi METIVIER, Ludivine **CHEVALIER** 

Absente excusée : Claudette GARNIER (pouvoir donné à Dominique LELOUP)

Absent non excusé: Rénald FRAIPONT Secrétaire de séance : Madame Suzy DIEUL

Formant la majorité des membres en exercice

## Délibération N° 15.09.2025-4

## ■ 4°) Logement 36 route du Mans – Nouvelles conditions de location:

Ce logement est libre pour une nouvelle location. Il convient de fixer les nouvelles modalités de location.

Loyer actuel = 736.44 € (bail dérogatoire aux baux commerciaux)

Dépôt de garantie = 1 mois de loyer

Il convient de définir si ce logement peut être remis en location pour une habitation et définir le nouveau loyer.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide de remettre ce logement dans le circuit des logements affectés à l'habitation et fixe les nouvelles modalités de location suivantes :

- 740 €/mois dépôt de garantie = 1 mois (740 €) Montant du loyer =
- Durée du bail = 3 ans renouvelable

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture

et de l'affichage en lieu public le 22 septembre 2025

pour copie conforme Louplande, le 22 septembre 2025 Suivent les signatures au registre

Le Maire,